

**ERESE,  
Energie, réseaux  
& Environnement**

## **ERESE GROUPE HTC**

**AM0 Plan Pluriannuel de Travaux – PPT  
Un second souffle pour un avenir plus vert !**

# Le PPT ou Plan Pluriannuel de Travaux

Qu'est ce que le PPT ?

- Le plan pluriannuel de travaux (PPT) est un document élaboré par la copropriété avec l'appui d'un auditeur qualifié RGE pour mettre en place un échéancier de travaux sur une période de 10 ans notamment pour sauvegarder le bâtiment et son bon entretien.
- Il doit être actualisé tous les 10 ans, pour un immeuble à destination totale ou partielle d'habitation.

Des infos disponibles ici : [Plan Pluriannuel de travaux \(PPT\) mis en place dans les copropriétés](#)



# Contenu du Projet de Plan Pluriannuel de Travaux



- Réalisé à partir d'une analyse du bâti et des équipements de l'immeuble et du diagnostic de performance énergétique (DPE) et, éventuellement, du DTG s'il a été réalisé, le projet de PPT doit comprendre les éléments suivants :



- Liste des travaux nécessaires
  - à la sauvegarde de l'immeuble,
  - à la préservation de la santé et de la sécurité des occupants,
  - à la réalisation d'économies d'énergie
  - à la réduction des émissions de gaz à effet de serre



- Estimation du niveau DPE NRJ/GES après travaux
  - Estimation du coût de ces travaux et leur hiérarchisation
  - Echancier travaux nécessaires dans les 10 prochaines années
- 
- Les travaux prescrits dans le PPT et leur échancier et, éventuellement ceux prescrits par le DTG, doivent être intégrés dans le carnet d'entretien de l'immeuble



# Obligation de réalisation d'un PPT

Quelles copropriétés sont concernées par le PPT ?

- L'immeuble doit être à destination totale ou partielle d'habitation.
- Le syndicat des copropriétaires doit mettre en place un projet de plan pluriannuel de travaux (PPT) à la fin d'une période de 15 ans à partir de la date de réception de l'immeuble\*
  - Depuis le 1er janvier 2024, le syndicat des copropriétés comprenant un nombre de lots compris entre 51 et 200 lots à usage de logements, de bureaux ou de commerces.
  - À partir du 1er janvier 2025, le syndicat des copropriétés comprenant 50 lots maximum à usage de logements, de bureaux ou de commerces.
  - Dispense du PPT : le syndicat des copropriétaires est dispensé de cette mise en place si le [diagnostic technique global \(DTG\)](#) ne fait apparaître aucun besoin de travaux au cours des 10 années qui suivent son élaboration.

*\*Acte du maître d'ouvrage (généralement le promoteur)*

Des infos disponibles ici : [Plan Pluriannuel de travaux \(PPT\) mis en place dans les copropriétés](#)

## Focus réglementaire :

### PPPT

obligatoire pour toute copropriété de plus de 15 ans et : de plus de 50 lots en 2024 et dès 2025 toutes les copropriétés.

### DPE :

obligatoire

Gel des loyers logements F-G

depuis le 1er janvier 2023

Interdiction de location :

Classe G : 01/01/2025,

Classe F : 01/01/2028

Classe E : 01/01/2034

# Méthodologie PPPT ERESE



1- Réunion de lancement



2- Visite de l'immeuble avec relevés



3- DPE et Audit thermique 3CL ou STD (selon option choisie)



4- Réunion intermédiaire, état des lieux



5- Proposition de scénarios APE



6- Restitution au conseil syndical et remise des documents (Option restitution en AG)

# Les offres ERESE

- 3 niveaux d'offre selon le diagnostic thermique réalisé :

Audit réalisé	Sérénité	Optimum	Excellence
Diagnostic méthode 3CL : Diagnostic de Performance Energétique (DPE) collectif obligatoire.	✓	✓	✓
Audit énergétique : Méthode THCE-Ex / 3CL		✓	✓
Simulation thermique dynamique avec traitement du confort d'été			✓

## Quel audit choisir ?

Diagnostic méthode 3CL  
réglementaire, définition de budgets estimatifs.  
Nota : Nécessite un audit (Th 3CL / STD) complémentaire pour réaliser les travaux.

Audit THCE-Ex / 3CL  
comportement bâti et consommation réelle, budgets travaux précis ; Utilisable pour marché travaux.

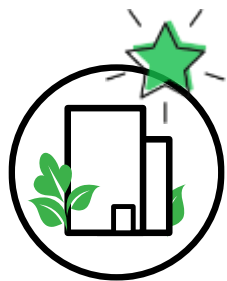
Simulation Thermique Dynamique (STD)  
Simulation 3D du bâtiment dans son environnement avec visualisation des inconforts, disparités entre logements, vol de chaleur, T° max et min atteintes 'été/hiver). Permet définir tous travaux envisageables CVC.

# Prestations réalisées / option choisie

Prestation réalisée	Sérénité	Optimum	Excellence
Analyse de l'état apparent parties communes accessibles	✓	✓	✓
Diagnostic méthode 3CL : Diagnostic de Performance Energétique (DPE) collectif obligatoire.	✓	✓	✓
Relevés techniques sur site	✓	✓	✓
Audit énergétique : Méthode THCE-Ex / 3CL		✓	✓
Thermographie façade		✓	✓
Audit énergétique Méthode THCE-Ex / 3CL éradication F/G/E		✓	✓
Simulation thermique dynamique : éradication F/G/E -répartitions - confort d'été.			✓
Non-conformité / vétusté / pathologie et budget sommaire	✓		
Non-conformité / vétusté / pathologie (photographie) existant et budget détaillé par action		✓	✓
Budget prévisionnel travaux nécessaires à la pérennité immeuble sur 10 ans (avec primes CEE)	✓	✓	✓
Conformité à l'évaluation thermique dossier « Ma Prime Renov Copro »		✓	✓
Éligibilité raccordement réseau urbain	✓	✓	✓
Note synthétique de priorisation des actions obligatoires	✓		
Note synthétique de priorisation des actions (Obligatoires, Préventif, Economie, Confort)		✓	✓

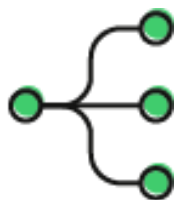


# Pour aller plus loin...



## MOE TCE / MOE Réhabilitation ambitieuse

Vous proposer des solutions pertinentes pour améliorer la performance globale de vos installations, optimiser les coûts d'installation et d'exploitation, veiller à la mise en conformité de vos équipements, et assurer la pérennité de vos installations



## Raccordement réseau urbain

Identifier la faisabilité économique et environnementale d'un raccordement au réseau. ERESE vous propose de bénéficier de son expertise afin d'identifier les solutions énergétiques, techniques et juridiques, permettant le développement d'un réseau en favorisant le recours aux ENR&R, en planifiant les opportunités de développement d'un outil au cœur de la stratégie de décarbonation des énergies aujourd'hui,



Découvrez nos offres...



[contact@ere.se.fr](mailto:contact@ere.se.fr)



# Nous contacter

Olivier d'ALDIN

Directeur commercial

Olivier.daldin@erese.fr

07 60 47 61 58

Barbara LÉBELY

Assistante commerciale

Barbara.lebely@erese.fr

05 61 36 03 85

**E|RESE**  
Energie Réseaux Environnement



[www.ereese.fr](http://www.ereese.fr)

